



Permis de conduire en suspension

Par **francois**, le **21/09/2009** à **12:09**

Bonjour,

Lors d'une soirée, je me suis fait arrêter avec 0.60g d'alcool et un accident s'est produit car l'autre voiture en face est venue dans ma voie et a percuté ma voiture, cette personne elle aussi avait 0.57! La gendarmerie est arrivée et nous a pris nos permis. En effet, elle avait le permis probatoire donc annulation, mais moi ils m'ont dit que mon permis était en suspension. Le problème est que je pense qu'il me restait plus que 4 points alors qu'une conduite en état d'ivresse coûte 6 points!

Comment cela va se passer? J'ai plus de 3 ans de permis et ma date au tribunal est le 22 décembre. Devrais-je attendre jusqu'à cette date pour ne plus conduire ou???? Pourriez-vous m'aider svp je suis complètement perdu!

Par **jeetendra**, le **21/09/2009** à **17:50**

bonjour, n'attendez pas, faites rapidement avec votre relevé de points du permis, un stage de sensibilisation à la sécurité routière (vous sauvez votre permis de l'invalidation), vous gagnerez 4 points, même si on vous retire 6 il vous en restera 2, c'est mon point de vue, cordialement

Par **francois**, le **21/09/2009** à **20:39**

Merci de votre information! Je vais m'inscrire pour récupérer les 4 points!!